

## L'Évangile selon Jean d'Outremeuse (XIVe s.)

Autour de la Naissance du Christ (*Myreur*, I, p. 307-347 *passim*). Commentaire.

---

### Chapitre IV : Les Épousailles de Marie et de Joseph

par

**Jacques POU CET**

Membre de l'Académie royale de Belgique  
Professeur émérite de l'Université de Louvain

<jacques.poucet@skynet.be>



Notre-Dame de la Bidassoa (Hendaye, France). Vitrail

Joseph passe l'anneau au doigt de son épouse Marie © Manex BARACE

[Source](#)

---

[\[Accueil\]](#) [\[Biblio\]](#) [\[Texte et Traduction\]](#)

[\[Ch. 1\]](#) [\[Ch. 2\]](#) [\[Ch. 3\]](#) [\[Ch. 4\]](#) [\[Ch. 5\]](#) [\[Ch. 6a\]](#) [\[Ch. 6b\]](#) [\[Ch. 7\]](#) [\[Ch. 8\]](#) [\[Ch. 9\]](#)

---

Le début du [troisième chapitre](#) a proposé quelques informations sur les coutumes matrimoniales de la Palestine au temps de Jésus, avec leurs trois étapes : promesse de mariage, fiançailles et mariage. Il a notamment souligné l'importance des fiançailles, ce qui expliquait que les évangélistes, en l'occurrence Matthieu et Luc, puissent présenter Marie aussi bien comme la fiancée que comme l'épouse de Joseph.

### A. Fiançailles, mariage, épousailles : le point de vue des évangélistes

Ainsi **Matthieu** (I, 18-25), tout au début de son *Évangile*, après avoir retracé la « Généalogie de Jésus », raconte la visite de l'Ange qui vient rassurer Joseph sur la grossesse de Marie. L'évangéliste, après avoir présenté Marie comme la « fiancée de Joseph », fait dire à l'ange : « Ne crains pas, Joseph, de prendre pour toi Marie ton épouse ». Voici le texte de Matthieu :

(18) Or la naissance de Jésus-Christ arriva ainsi. Marie, sa mère, ayant été fiancée à Joseph, il se trouva, avant qu'ils eussent habité ensemble, qu'elle avait conçu par la vertu du Saint-Esprit. (19) Joseph, son mari, qui était juste et ne voulait pas la diffamer, se proposa de la répudier secrètement. (20) Comme il était dans cette pensée, voici qu'un ange du Seigneur lui apparut en songe, et lui dit : « Joseph, fils de David, ne crains point de prendre pour toi Marie ton épouse, car ce qui est conçu en elle est du Saint-Esprit. (21) Et elle enfantera un fils, et tu lui donneras pour nom Jésus, car il sauvera son peuple de ses péchés. »

(22) Or tout cela arriva afin que fût accompli ce qu'avait dit le Seigneur par le prophète : *Voici que la Vierge sera enceinte et enfantera un fils ; et on lui donnera pour nom Emmanuel*, ce qui se traduit : Dieu avec nous.

(24) Réveillé de son sommeil, Joseph fit ce que l'ange du Seigneur lui avait commandé : il prit chez lui son épouse. (25) Et il ne la connut point jusqu'à ce qu'elle enfantât son fils, et il lui donna pour nom Jésus. (*Matthieu*, I, 18-25)

Quoi qu'il en soit, Matthieu précise que les fiancés « n'habitaient pas encore ensemble ». Comme Marie était enceinte et que Joseph savait qu'il n'y était pour rien, elle pouvait donc être traduite en justice et lapidée pour adultère. Parce qu'il ne voulait pas en arriver à cette extrémité, Joseph envisageait une répudiation aussi discrète que possible, quand l'ange du Seigneur était intervenu.

\*

Si **Luc** ne raconte pas cette apparition de l'ange à Joseph, il enregistre, pour ainsi dire dans la foulée l'un de l'autre, l'épisode de l'ange Gabriel venant annoncer à Zacharie que son épouse Élisabeth concevra un fils (*Luc*, I, 5-25), puis celui de l'Annonciation (*Luc*, I, 26-38), puis celui de la Visitation (*Luc*, I, 39-80).

Au moment de l'Annonciation, lorsque Gabriel vient dire à Marie qu'elle enfantera le Fils de Dieu, la jeune fille est simplement décrite par l'évangéliste comme « fiancée à un homme de la maison de David, nommé Joseph (*Luc*, I, 27) ». Et dans le dialogue, la phrase « Je ne connais point l'homme » mise dans la bouche de Marie (*Luc*, I, 34) indique clairement que non seulement les « fiancés » n'habitaient pas encore ensemble mais qu'ils ne s'étaient pas encore connus, au sens biblique du terme.

\*

Sans entrer dans les détails, les textes canoniques sont donc relativement explicites sur le statut matrimonial de Marie. Elle est *fiancée* à Joseph, mais l'expression *épouse* semble pouvoir être également utilisée pour la décrire. Rien n'est dit toutefois d'une quelconque cérémonie – de fiançailles ou de mariage – qui aurait officiellement marqué cette union. En tout cas, les deux évangélistes, à l'origine de toute la tradition ultérieure, ne disent rien des cérémonies qui ont lié Marie et Joseph.

Il y a là un vide que les auteurs ultérieurs, et en particulier les apocryphes, vont tenter de combler, en imaginant de toutes pièces une cérémonie souvent appelée les *Épousailles de Marie et de Joseph*. Le recours à ce terme, quelque peu vieilli, d'« épousailles », s'il permet de ne pas trop entrer dans des subtilités juridiques ou institutionnelles, suffit en tout cas à indiquer qu'on a affaire à un couple, quel que soit son statut.

Les apocryphes qui ont travaillé les premiers sur le sujet vont jouer un rôle de pionnier, en traçant un cadre général qui servira de base aux récits ultérieurs. Outre la mise au point d'une cérémonie, ils devront aussi, dans leur construction, rencontrer et régler un problème spécifique, à savoir la succession des événements : dans quel ordre chronologique fallait-il envisager le séjour de Marie au Temple – inventé par eux, rappelons-le –, les Épousailles, l'Annonciation, la Visitation, la constatation par Joseph de la grossesse de sa fiancée ? Les deux premiers épisodes, rappelons-le aussi, étaient inconnus des évangiles canoniques.

## **B. La version du plus ancien des apocryphes, le *Protévangile de Jacques* (vers 200)**

Avant d'examiner la version de Jean d'Outremeuse et pour mieux la comprendre, il convient de présenter celle du *Protévangile de Jacques*, le plus ancien des apocryphes, rédigé vers 200 (ch. 6-16 ; *EAC*, I, 1977, p. 86-97). Tout y est déjà, en ce sens que les auteurs ultérieurs ne feront que retravailler le canevas qu'ils y trouvaient tracé, en jouant, parfois avec ampleur et originalité, sur des points relativement secondaires.

Le chapitre précédent avait déjà fait mention de cet apocryphe, à propos notamment de la piété manifestée par Marie dès sa plus tendre enfance : sa mère, on s'en souviendra, avait transformé en « sanctuaire » sa chambre de toute petite fille. L'occasion se présente ici d'en dire un peu plus sur le *Protévangile* en résumant le contenu des passages qui nous concernent.

### **Plan**

- [1.](#) Marie doit quitter le Temple
- [2.](#) Les veufs de Judée sont tous convoqués avec une « baguette »
- [3.](#) Joseph est choisi comme gardien de Marie
- [4.](#) Une première série d'observations
- [5.](#) Le tissage d'un voile pour le Temple

- [6.](#) L'Annonciation
- [7.](#) Le voile remis au Temple et la Visitation
- [8.](#) Le retour de Joseph, rassuré par un ange
- [9.](#) Jugement des prêtres et ordalie - libération du couple
- [10.](#) Les apports du *Protévangile de Jacques* – la succession des événements

### 1. Marie doit quitter le Temple

Marie était entrée au Temple à trois ans, « y demeurant comme une colombe et recevant de la nourriture de la main d'un ange » (*EAC*, I, 1997, p. 89), mais à l'âge de douze ans, il n'était plus question de l'y garder, car elle risquait de « souiller le sanctuaire ». Les prêtres lui suggérèrent de demander à Dieu de préciser les vues qu'il avait sur elle, et, lui dirent-ils, « ce que le Seigneur t'aura manifesté, cela nous le ferons » (*ibidem*).

### 2. Les veufs de Judée sont tous convoqués avec une « baguette »

C'est alors que le prêtre Zacharie, dans le Saint des Saints, reçut d'un ange un message explicite : « Convoque les veufs du peuple ; qu'ils apportent chacun une baguette ; Marie sera la femme de celui à qui le Seigneur Dieu montrera un signe. » (*ibidem*). Le message fut transmis dans « tout le pays de Judée ».

Les veufs se rassemblèrent à Jérusalem et se rendirent chez le prêtre avec leurs baguettes. Joseph, présenté comme un charpentier, faisait partie du groupe.

On aura noté que ce ne sont pas les *célibataires* du pays qui ont été convoqués, mais uniquement les *veufs*. Dans les récits ultérieurs, on ne retrouvera plus cette précision : seront convoqués tous les célibataires. Dans certains cas, la cérémonie donnera même l'impression d'être devenue un spectacle ouvert à tous, femmes et enfants compris, presque une foire.

L'allusion aux baguettes se réfère à un procédé (*Nombres*, XVII, 16-28) par lequel, à l'époque de Moïse, dans des circonstances difficiles pour la communauté, Dieu avait fait connaître son choix : dans une tente particulière, les chefs des douze tribus d'Israël durent chacun déposer une baguette, portant le nom de leur tribu. « Le lendemain, Moïse retourna dans la tente [...], et voici que la verge d'Aaron avait fleuri, pour la tribu de Levi : il y avait poussé des boutons, éclos des fleurs et mûri des amandes » (*Nombres*, XVII, 23). Aaron fut désigné de cette manière, « par les baguettes ». C'est sur ce modèle biblique que le rédacteur du *Protévangile de Jacques* a construit le récit de la désignation de Joseph, même s'il a modifié le « signe » envoyé par Dieu : ce n'est pas un bourgeon qui apparaît, mais une colombe qui s'en détache et se pose sur sa tête, « à l'instar de l'Esprit qui descend sur Jésus lors de son Baptême » dans les Évangiles (*EAC* I, 1977, p. 90, note).

Les textes ultérieurs sur les Épousailles de Marie et de Joseph, on le verra, retravailleront beaucoup cet épisode des baguettes. Certains même y intégreront une prophétie d'Isaïe (11, 1-2) qui faisait allusion à l'arbre de Jessé et qu'ils utiliseront pour valider le processus de désignation du futur

époux. Mais, quelle que soit la formule retenue, prophétie ou épisode biblique, elle cautionnait en quelque sorte le récit, le rendant plus sérieux et plus crédible.

### 3. Joseph est choisi comme gardien de Marie

Ainsi donc l'assemblée avait été convoquée pour donner un mari à Marie : « Marie sera la femme de celui à qui le Seigneur Dieu montrera un signe ». C'est Joseph qui recevra ce signe. Cependant il ne sera pas proclamé par le prêtre comme le « fiancé », ou comme l'« époux » de Marie, mais comme son « gardien ». Joseph devra prendre Marie « sous sa garde ». Voici le texte :

(1) Ensemble, ils [= les veufs d'Israël] se rendirent chez le prêtre avec leurs baguettes. Or le prêtre, ayant reçu d'eux les baguettes, entra dans le Temple et pria. Et, quand il eut achevé sa prière, il prit les baguettes, sortit et les leur donna ; et il n'y avait point de signe en elles. Or la dernière baguette, c'est Joseph qui la reçut. Et voici qu'une colombe sortit de la baguette et se percha sur la tête de Joseph. Et le prêtre dit : « Joseph, Joseph, c'est toi qui es désigné par le sort pour prendre sous ta garde la vierge du Seigneur ». (2) Joseph protesta, disant : « J'ai des fils, et je suis un vieillard, tandis qu'elle est une jeune fille. Je serai sans doute la risée des fils d'Israël ». (EAC, I, 1977, p. 90)

Pas question toutefois de refuser. Devant l'insistance du prêtre qui, pour emporter son accord, invoque un autre épisode biblique dont nous ne dirons rien, Joseph doit s'incliner. Ayant été choisi par le prêtre pour « garder Marie », « il la prit sous sa garde », dit le texte, qui lui fait dire à Marie :

« Marie, je t'ai reçue du Temple du Seigneur. Maintenant, je te laisse dans ma maison ; car je m'en vais construire mes bâtiments, puis je reviendrai vers toi. Le Seigneur te gardera. » (EAC, I, 1977, p. 91)

« Je te laisse dans ma maison ». Pareille expression ne correspond pas tout à fait à la formulation de Matthieu, I, 24 : « Joseph prit chez lui son épouse ». Mais cette dernière phrase, on s'en souviendra, avait été prononcée dans d'autres circonstances : Joseph, constatant la grossesse d'une *fiancée* qu'il n'avait pas touchée, avait voulu la répudier mais un ange, apparu en songe, l'avait fait changer d'avis. Le *Protévangile* n'évolue pas dans le même contexte. Être *gardien* d'une jeune fille n'est pas la même chose qu'être son *mari* ou son *fiancé*.

Quoi qu'il en soit, Joseph va simplement laisser Marie dans sa maison à lui, où il ne pourra d'ailleurs pas rester, car il doit, dirions-nous aujourd'hui, retourner « sur ses chantiers ». C'est le Seigneur qui gardera Marie dans la maison de Joseph. « Le Seigneur te gardera », lui dit-il.

Interrompons un instant ce résumé commenté pour introduire quelques observations.

### 4. Une première série d'observations

Le but de la cérémonie est clairement défini par les mots de l'ange transmettant au prêtre le message divin : « Marie sera la femme de celui à qui le Seigneur Dieu montrera un signe ». Le rédacteur n'imagine certainement pas une cérémonie de noces (comme celle qui s'était passé à Cana, avec invités et festin). Est-ce au moins une cérémonie officielle de fiançailles dont nous savons que dans la Palestine de Jésus elle marquait un engagement en principe définitif ? Un des veufs convoqués, Joseph, a bien reçu « le signe du Seigneur ». Cependant, dans la cérémonie décrite par le rédacteur du *Protévangile*, il n'est désigné ni comme l'*époux*, ni même comme le *fiancé* de Marie, simplement comme son « *gardien* ». Et en ce qui concerne cette « garde », Joseph ne s'en charge même pas lui-même, il quitte immédiatement la jeune fille en remettant au Seigneur le soin de l'assurer.

Ainsi, le message de l'ange, au début du récit apocryphe, annonçait *expressis verbis* que serait désigné un *mari* pour Marie ; mais, à la fin de ce même récit, la jeune fille ne reçoit ni un *époux* ni un *fiancé*, mais tout simplement un *gardien*. Sur ce point, le rédacteur du *Protévangile* ne se conforme donc pas tout à fait à la lettre des textes évangéliques qui parlaient d'époux ou de fiancé. Pourtant il les connaissait, comme le montre la suite du *Protévangile* (notamment en 19, 1) où Joseph est censé avoir dit à la sage-femme de Jérusalem que Marie n'était pas son *épouse*, mais sa *fiancée*. Les textes ultérieurs éviteront cette ambiguïté et laisseront tomber ce statut de « gardien » : chez eux, la cérémonie, quelle qu'en soit la forme, désignera Joseph comme le *mari* de Marie.

Dans le *Protévangile*, Joseph est non seulement un veuf comme tous les autres hommes convoqués mais aussi un vieillard. Il est donc normal qu'il ait des enfants d'un précédent mariage. Ce détail n'est pas anodin : il permet d'expliquer très simplement que Matthieu (XIII, 55-56) et Marc (VI, 3) aient pu faire allusion à des frères et à des sœurs de Jésus, sans mettre en danger le principe de la virginité de Marie (EAC I, 1977, p. 90, note).

D'autres points peuvent encore être relevés. Dans le récit des épousailles, le narrateur ne mentionne ni la promesse faite par Anne de consacrer sa fille au Seigneur, ni le vœu de chasteté qu'elle implique et que ce même *Protévangile* avait précédemment enregistré (ch. 4, 1 ; EAC, I, 1977, p. 84-85). D'autre part, à aucun moment de la cérémonie de désignation par les baguettes, Marie n'intervient. Elle n'a pas la parole et on ne sait même pas si elle était présente à la cérémonie. Elle ne semble avoir strictement rien à dire. Dans des textes ultérieurs, elle contestera vivement la position des prêtres qui voulaient la marier et mettra en avant son vœu de chasteté.

##### **5. Le tissage d'un voile pour le Temple**

Le chapitre suivant (10) introduit un épisode – celui du tissage d'un voile pour le Temple – qui n'interviendra plus guère dans la tradition et qui sera pour notre discussion relativement secondaire.

Après avoir confié Marie à la garde de Joseph, les prêtres envisagent de faire tisser un voile pour le Temple, tâche que seules des vierges peuvent assumer. Parmi les jeunes filles qui ont été convoquées au Temple, le sort désigne Marie pour assurer la charge la plus honorable, celle de filer « la pourpre véritable et l'écarlate ». Marie reçoit ces matériaux précieux et, précise le texte, « s'en alla dans sa maison » (*ibidem*, p. 91) pour travailler. On peut penser que c'est la maison de Joseph, celle dont il a été question plus haut (au n° 3 : « Joseph est choisi comme gardien de Marie »), mais ce n'est expressément dit.

##### **6. L'Annonciation**

Le détail a une certaine importance, car la maison de Joseph est en Judée, et celle de Marie en Galilée. Or c'est dans la maison de cette dernière que l'apocryphe (chapitre 11) place la scène de l'Annonciation, influencée évidemment par le récit de Luc (I, 26-38) mais enjolivée de quelques détails concrets. Ainsi, Marie était sortie avec sa cruche pour puiser de l'eau quand elle entend une

voix la saluer. Ne voyant personne, elle rentre toute tremblante dans sa maison, dépose sa cruche, s'assied et se met à filer la pourpre, quand l'ange se dresse devant elle et lui adresse le message divin.

### **7. Le voile remis au Temple et la Visitation**

Au chapitre 12, le tissage terminé, Marie apporte le travail au prêtre du Temple qui la bénit. Puis – c'est l'épisode de la Visitation – elle s'en va chez sa cousine Élisabeth, où elle réside trois mois. Joseph, qui devait la garder et dans la maison de qui elle était censée habiter, avait-il autorisé ce long déplacement ? On ne le dit pas et cela n'inquiète manifestement pas le rédacteur. Quoi qu'il en soit, pendant son séjour chez sa cousine, le sein de Marie « grossissait de jour en jour ». Elle ne semble pas avoir attendu la naissance de Jean Baptiste pour quitter Élisabeth et rentrer chez elle, « remplie de crainte et se cachant des fils d'Israël ». À la fin du chapitre le rédacteur précise qu'« elle avait seize ans quand ces mystères s'accomplirent pour elle » ; on suppose qu'il s'agit de l'Incarnation.

### **8. Le retour de Joseph, rassuré par un ange**

Les chapitres suivants (13-14) narrent le retour de Joseph, revenu « de ses chantiers » et trouvant dans sa maison une Marie enceinte de six mois. L'homme, profondément troublé, se fait le reproche de ne pas l'avoir suffisamment bien gardée ; il s'interroge sur le père de l'enfant et lui demande des explications. Marie proclame la pureté de ses actes, et – détail quelque peu curieux, mais Marie, dans tout ce récit, a des oublis étranges – ne fait pas la moindre référence au message de l'ange de l'Annonciation, ce qui aurait pu expliquer certaines choses. En tout cas, Joseph, en proie à ses craintes et ne sachant comment régler cette délicate question, ne sera apaisé que par l'intervention en songe d'un ange, comme dans l'*Évangile* de Matthieu. Il décidera alors de garder la jeune fille.

### **9. Jugement des prêtres et ordalie - libération du couple**

Mais le plus dur est à venir (chapitres 15-16) : affronter les autres, surtout les prêtres mais aussi l'opinion publique. À l'occasion d'une visite impromptue rendue à Joseph, le scribe Anne remarque la grossesse de Marie et court en informer le grand prêtre, lequel envoie ses serviteurs pour vérifier. L'affaire passe alors au tribunal religieux. Joseph est accusé d'avoir manqué à sa parole et « d'avoir, dit le texte, furtivement consommé son mariage ». Ce dernier terme semble impliquer que le rédacteur du *Protévangile* avait à l'esprit que Joseph n'était pas seulement un *gardien*, mais aussi un *époux*. Mais pourquoi l'adverbe « furtivement » ? Quelle faute exacte aurait donc commise Joseph ? D'avoir consommé le mariage avant l'heure et sans bénédiction divine, ce qui aurait été assimilé à un adultère (EAC I, 1977, p. 96 note) ?

Quoi qu'il en soit, dans la suite du *Protévangile*, la défense de Joseph est très brève (« Je suis pur à son égard »). Quant à Marie, rien n'est dit d'elle. Le lecteur peut même se demander si elle était présente au procès. En tout cas, les deux membres du couple sont soumis à une sorte d'ordalie, qui est appelée « l'eau d'épreuve » et qui ne correspond pas tout à fait à la description de cette ordalie dans la Bible (*Nombres*, V, 11-31) :

(2) Et ayant pris l'eau, le grand prêtre fit boire Joseph et l'envoya au désert ; et ce dernier revint sain et sauf. Et il fit boire aussi la jeune fille et l'envoya au désert ; et elle redescendit saine et sauve. Et tout le peuple s'étonna que leur faute n'eût pas été manifestée. (*EAC*, I, 1977, p. 96-97)

Sur cette ordalie, l'auteur du *Protévangile de Jacques* ne donne guère de détails. Elle était en tout cas censée mettre en évidence ce genre de faute.

Le jugement de Dieu ne les ayant pas condamnés, le grand prêtre ne les condamne pas non plus et les renvoie. Ils retournèrent chez eux « joyeux et glorifiant le Dieu d'Israël ». La suite concernera la naissance et l'enfance de Jésus.

#### **10. Les apports du Protévangile de Jacques – la succession des événements**

Si nous avons ainsi insisté sur le *Protévangile de Jacques*, c'est d'abord parce qu'il est le premier à avoir imaginé, avec beaucoup de détails déjà, on en conviendra, le récit des *Épousailles de Joseph et de Marie*, que supposaient les évangiles canoniques, restés toutefois silencieux sur le déroulement – et même l'existence – de la cérémonie.

L'apport majeur du *Protévangile* est d'avoir voulu combler au mieux les lacunes ou les non-dits des traditions évangéliques. Un exemple frappant est la nature exacte du lien existant entre Marie et Joseph. Leur statut – qu'il soit matrimonial ou pré-matrimonial – supposait en effet des cérémonies qui n'avaient pas été décrites dans les évangiles canoniques et sur lesquelles les lecteurs chrétiens pouvaient légitimement se poser des questions... et attendre des réponses. Mais apparemment la solution qui avait été trouvée, celle d'un Joseph *gardien* de Marie tenait difficilement la route. Elle disparut d'ailleurs très vite de la tradition.

Un autre mérite du rédacteur du *Protévangile* est d'avoir organisé en un récit suivi des épisodes (séjour au Temple, Épousailles, Annonciation, Visitation, doutes de Joseph rassuré par l'ange) suggérés ou présentés en ordre dispersé dans les évangiles canoniques, peu intéressés par la cohérence chronologique d'une narration linéaire. On pourrait résumer de la sorte la séquence des événements ainsi retracés :

1. De la petite enfance à la puberté, Marie mène au Temple une vie de piété.
2. Lorsqu'à la puberté, elle doit quitter le Sanctuaire, les prêtres l'invitent à demander à Dieu quelles vues il a sur elle.
3. Sur un ordre divin transmis par un ange, le grand-prêtre Zacharie décide d'organiser une réunion pour lui trouver un mari. Il sera désigné selon « le test des baguettes ». L'élu sera celui dont la baguette manifesterait un signe particulier.
5. Le vieux Joseph, veuf avec de grands enfants déjà, est désigné.
6. Il accepte avec réticence la garde de Marie, l'introduit dans sa maison (en Judée ?) puis retourne à ses occupations.
7. Marie reçoit à faire chez elle (en Galilée ?) du travail de tissage pour le voile du Temple.
8. C'est là que Gabriel vient lui annoncer qu'elle sera la mère de Jésus (Annonciation).

9. Marie porte au Temple le travail de tissage et reçoit la bénédiction du prêtre.
10. Marie part visiter sa cousine Élisabeth (Visitation). Marie, enceinte, reste quelque temps près d'Élisabeth, puis revient chez elle sans attendre la naissance de Jean Baptiste.
11. De retour chez lui, Joseph découvre Marie enceinte, ce qui le trouble et l'inquiète beaucoup.
12. Après les explications d'un ange qui lui apparaît dans son sommeil, il décide de la garder.
13. La grossesse ne peut être cachée aux prêtres et au peuple.
14. Le couple doit se soumettre à une ordalie (« l'eau d'épreuve ») qui ne le condamne pas. Le prêtre les laisse aller.

### C. Les autres textes

On connaît la malléabilité des légendes et leur capacité d'évolution. En l'occurrence, les auteurs ultérieurs resteront relativement fidèles au texte de départ, sans se sentir toutefois tenus d'en respecter strictement la séquence et le contenu. On pourrait ainsi analyser en détail, sous l'angle de la fidélité et de l'innovation, les versions qui ont vu le jour entre le *Protévangile de Jacques* et *Ly Myreur des Histors*, mais cela nous entraînerait très loin. Pareille histoire de la légende constituerait en effet une grosse étude indépendante, que nous ne ferons pas. Nous nous contenterons de signaler, avec leurs références précises, quelques auteurs qui se sont intéressés au sujet. On le trouve en effet :

1. chez les apocryphes,
2. chez Jacques de Voragine,
3. chez les poètes traducteurs-adaptateurs des épisodes bibliques,
4. dans un drame liturgique.

#### 1. Les apocryphes

Parmi les apocryphes, outre le *Protévangile de Jacques*, le plus ancien (ch. 6-16 ; *EAC*, I, 1977, p. 86-97), on pourra aussi utiliser l'*Évangile du pseudo-Matthieu* (ch. 4-12 ; *EAC*, I, 1977, p. 124-132), le *Livre de la Nativité de Marie* (ch. 6-10 ; *EAC*, I, 1977, p. 154-161) et le *Livre arménien de l'enfance* (ch. 4-7 ; p. 82-119, éd. Peeters, 1914).

#### 2. Jacques de Voragine

En ce qui concerne les compilateurs, l'*Histoire scholastique* de Pierre le Mangeur (ch. 3) ne donne pas d'autres détails sur le mariage de Joseph avec Marie que ceux qui figurent dans les évangiles canoniques. Jacques de Voragine par contre, dans sa *Légende dorée*, mentionne les épousailles de Joseph et de Marie à deux reprises.

Au début de son chapitre 50 (*L'Annonciation*), avant de raconter l'apparition de l'ange, il évoque brièvement le séjour de Marie au Temple et l'épisode du bâton de Joseph et des épousailles :

Ainsi, alors que la sainte Vierge, depuis l'âge de trois ans jusqu'à celui de quatorze ans, avait vécu au temple en compagnie d'autres vierges et qu'elle avait émis le vœu de conserver sa chasteté, sauf si Dieu en disposait autrement, Joseph l'épousa en suivant une révélation de Dieu et en voyant son bâton se couvrir de feuilles, comme cela se trouve plus longuement exposé dans l'*Histoire de la nativité de la Vierge*. Il alla à Bethléem, dont il était originaire, pour voir à ce qui était nécessaire pour les noces, tandis qu'elle demeurait à Nazareth, dans la demeure de ses parents. (trad. A. Boureau, p. 259)

Un exposé plus détaillé figure dans le chapitre 127 de la *Légende Dorée*, intitulé *La nativité de la Vierge* (p. 728-743, trad. A. Boureau). Après avoir rappelé ce qu'il fallait savoir de la naissance et de l'enfance de Marie, Jacques de Voragine aborde l'histoire des épousailles de Marie et de Joseph :

Durant sa quatorzième année, le pontife annonça publiquement que les vierges élevées dans le Temple devaient retourner chez elles quand elles auraient atteint l'âge de se marier légitimement. Toutes obéirent à son commandement, et seule la sainte Vierge Marie répondit qu'elle ne le pouvait pas, d'une part parce que ses parents l'avaient vouée au service du Seigneur, de l'autre parce qu'elle-même lui avait consacré sa virginité. Le pontife fut embarrassé, car il n'osait ni briser un vœu en allant contre l'Écriture qui dit : *Faites des vœux et accomplissez-les* [Psaumes, 75, 12], ni introduire un usage étranger à cette nation.

On était à la veille d'une fête juive, et les anciens, qui avaient été convoqués, furent unanimement d'avis qu'en une situation aussi incertaine, il fallait interroger le Seigneur. Ils étaient en prière, et le pontife s'appêtait à consulter le Seigneur, quand, du lieu de l'oratoire, tous entendirent aussitôt une voix disant que les hommes nubiles et non mariés de la maison de David devaient apporter chacun une [baguette] à l'autel, et que celui dont la [baguette] fleurirait, et au bout de laquelle, d'après la prophétie d'Isaïe, le Saint-Esprit descendrait sous l'aspect d'une colombe, celui-là, sans l'ombre d'un doute, devrait devenir l'époux de la Vierge.

Il y avait parmi eux Joseph, de la maison de David, qui, trouvant incongru qu'un homme d'un âge aussi avancé que le sien épouse une vierge si jeune, fut le seul à dissimuler sa [baguette] quand tous les autres avaient apporté la leur à l'autel. Comme rien ne se passait qui répondît à la parole divine, le pontife jugea bon de consulter à nouveau le Seigneur. Celui-ci répondit que l'homme qui devait épouser la Vierge était le seul qui n'eût pas apporté sa baguette. Ainsi désigné, Joseph apporta [la sienne], qui fleurit aussitôt, et au bout de laquelle se posa une colombe descendue du ciel. Tous comprirent alors avec certitude qu'il serait l'époux de la Vierge, et il s'en retourna dans sa ville de Bethléem pour préparer sa maison et organiser ses noces ; quant à la Vierge Marie, elle retourna à Nazareth, dans la maison paternelle, avec sept vierges du même âge, nourries du même lait, qu'elle avait reçues du prêtre pour témoigner du miracle. C'est en ce temps-là que l'ange Gabriel lui apparut durant sa prière, et qu'il lui annonça que le Fils de Dieu naîtrait d'elle. (trad. A. Boureau, p. 733-734)

En lisant ce texte, le lecteur qui connaît bien la version du *Protévangile de Jacques* ne se sent pas vraiment dépaysé, mais il constate toutefois la présence d'un certain nombre de variantes.

Ainsi Marie, totalement absente dans le *Protévangile* des discussions sur son avenir, est devenue un personnage de tout premier plan. Et effectivement, dans la tradition sur les *Épousailles*, plusieurs textes la montrent violemment opposée au projet des prêtres de la marier, parce que ses parents l'avaient vouée au culte de Seigneur et qu'elle-même lui avait consacré sa virginité. Ce refus plonge « le pontife » dans l'embarras, d'une part parce qu'il était très délicat pour lui de ne pas respecter pareil vœu et d'autre part parce que la coutume voulait que les filles élevées au Temple se marient lorsqu'elles devenaient nubiles. Cela dit, la référence faite au *Psaume 75*, à propos du caractère irréfragable d'un vœu, est une addition propre à Jacques de Voragine ou à sa source. C'est apparemment « un verset de justification du vœu religieux, si essentiel aux ordres mendiants » (*Légende dorée*, éd. A. Boureau, p. 1374, n. 20). C'est pour nous tout à fait secondaire.

Une autre différence sépare Jacques de Voragine du rédacteur du *Protévangile*. Selon ce dernier, on s'en souviendra, quand Marie doit quitter le Temple, les prêtres l'invitent à demander à Dieu de faire savoir ce qu'il veut d'elle, et c'est sur un ordre divin transmis par un ange, que le grand-prêtre

Zacharie décide d'organiser une réunion pour lui trouver un mari, lequel sera désigné selon « le test des baguettes ». Chez Jacques de Voragine, le déroulement des événements est beaucoup plus complexe, mais pas nécessairement très clair. Quelle est cette convocation des « anciens » ? Cette double consultation du Seigneur ? On est manifestement en présence d'un résumé, que nous ne comprendrons bien que plus tard, quand nous aurons rencontré le texte qui lui correspond.

Quoi qu'il en soit, Jacques de Voragine ne fait plus explicitement mention de la verge d'Aaron. C'est Isaïe (11, 1-2) qui semble ici utilisé pour valider le processus de désignation du futur époux. Sa prophétie, qui annonçait au peuple juif les origines et les qualités d'un roi futur, commençait par les mots : « *Un rameau sortira du tronc de Jessé / et de ses racines croîtra un rejeton. / Sur lui reposera l'esprit de Yahweh* ». [L'arbre de Jessé](#), motif fréquent dans l'iconographie chrétienne entre le XIIe et le XVe siècle, est une schématisation de l'arbre généalogique présumé de Jésus de Nazareth à partir de Jessé, le père du roi David. Dans l'interprétation courante, Marie est le rameau, et le rejeton, la fleur qu'il va donner, c'est Jésus.

On aura peut-être aussi noté une troisième différence. Dans le *Protévangile*, une fois terminée la cérémonie des Épousailles célébrée dans le Temple, il n'est pas très clairement dit que Marie retourne à Nazareth. Nous avons signalé ce point plus haut. Le texte de la *Légende dorée* ne souffre sur ce point d'aucune ambiguïté : « Joseph s'en retourna dans sa ville de Bethléem pour préparer sa maison et organiser ses noces ; quant à la Vierge Marie, elle retourna à Nazareth, dans la maison paternelle avec sept vierges du même âge ». En cela, Jacques de Voragine ne fait que suivre le *Livre de la nativité de Marie*, très explicite, lui aussi :

Après la célébration coutumière du rite de mariage, Joseph resta dans la ville de Bethléem pour organiser sa maison et pour se procurer ce qui était nécessaire au mariage, tandis que Marie, la Vierge du Seigneur, retourna à la maison de ses parents en Galilée avec sept autres vierges de son âge, etc. (ch. 8, 5-6 ; *EAC*, I, 1977, p. 157-158)

En fait, sur les points qui viennent d'être signalés – mais c'est vrai aussi sur d'autres –, Jacques de Voragine n'a fait que suivre la version du *Livre de la nativité de Marie* (8,1-9,2). Inutile de développer davantage, les exemples donnés ci-dessus suffiront, pensons-nous, à faire comprendre que les auteurs ultérieurs, s'ils suivaient en général le schéma du *Protévangile*, ne se sentaient pas tenus d'en reproduire fidèlement le texte.

### 3. La poésie des adaptateurs-traducteurs d'épisodes bibliques

La même attitude – fidélité à la tradition et souci d'originalité – se retrouvera, aux XIIe et XIIIe siècles, dans la poésie des adaptateurs-traducteurs français d'épisodes bibliques. Ils proposeront eux aussi leurs propres versions des *Épousailles*, toujours bâties sur le schéma de base, mais plus ou moins innovantes, l'originalité pouvant notamment se marquer par d'importantes amplifications que nous n'analyserons pas. Ce sont généralement ces dernières qui expliquent les différences de longueur qu'on relève entre la *Conception Notre Dame* de Wace (vv. 571-992), le *Romanz de Dieu et de sa mere* d'Herman de Valenciennes (vv. 3213-3292) et le *Romanz de saint Fanuel* (vv. 871-1393) :

quelque 70 vers pour Herman de Valenciennes, un peu plus de 400 pour Wace, et plus de 500 pour l'auteur du *Romanz*.

#### 4. L'espozalizi de Nostra Dona

On n'oubliera pas *L'espozalizi de Nostra Dona* (XIII<sup>e</sup> siècle), ce drame liturgique provençal totalisant quelque 800 vers et dont il a été question déjà à plusieurs reprises. La première de ses trois parties concerne la cérémonie des épousailles ; elle compte un peu plus de 250 vers (vv. 1-256). En voici un résumé.

Le récit commence par l'apparition d'un ange à des Juifs réunis avec leur évêque, nommé Abiatar. Dieu, leur dit ce dernier, ordonne qu'on marie à un gentilhomme de la lignée de Jessé une vierge du nom de Marie. L'évêque envoie alors quatre gentilshommes chercher la jeune fille dans le temple. Celle-ci refuse d'abord de venir, puis accepte de les suivre. L'évêque lui annonce qu'on va la marier. Elle proteste : elle n'a pas besoin de mari et veut rester vierge. L'évêque rejette ses objections et fait convoquer l'assemblée du peuple (vv. 73-126). Un appel général est lancé : *Que ne reste ni petit ni grand / Jeune ni vieux jusqu'à cent ans*, (vv. 123-124). Il n'est toutefois pas spécifié de condition pour y participer.

Beaucoup de gens répondent à l'appel, dont Joseph, et aussi un personnage que le texte appelle un *evejós* (« un envieux ») qui interpelle Joseph sans aménité. Lui reprochant de songer à épouser, à l'âge qu'il a, une si belle jeune fille, il le presse sans ménagement de quitter l'assemblée (*E ades tost tornatz vos en*, v. 162). Joseph, qui ne se formalise pas trop, répond en substance qu'il est uniquement venu pour voir le mariage. La discussion se prolonge, s'envenime même quelque peu (vv. 127-173) et il faudra que l'évêque fasse taire le perturbateur et lui rappelle quelques règles de courtoisie élémentaires : « les jeunes gens ne doivent pas ridiculiser les personnes âgées ».

Le calme revenu, l'évêque annonce aux Juifs réunis pourquoi il les a fait venir. Tout le monde sait déjà qu'il s'agit de trouver un mari pour Marie, mais il faut trouver un moyen pour le trouver. « Aidez-moi, dit l'évêque, à prier Dieu pour qu'il veuille bien le désigner. » On prie et on tient conseil.

La solution est alors annoncée par l'évêque. Les participants doivent prendre en main une baguette sèche (*Una verga secca prenes / Cascu de vos que aissi es*, vv. 193-194). Celui dont la baguette fleurira aura Marie pour femme. Les Juifs se mettent à genoux et prient, puis ils se relèvent et prennent chacun une baguette (vv. 193-216). L'envieux, qui veut se moquer de Joseph, lui tend une baguette, qui lui fleurit en main (ce que le texte ne dit pas clairement). L'évêque lui déclare alors qu'il épousera la Vierge (vv. 217-238). Joseph prend Marie, jure de vivre avec elle chastement et de la laisser vierge. L'évêque s'étonne de ce serment qu'il entend pour la première fois (vv. 239-256). »

En résumant cette version, nous n'entendons pas l'analyser en détail, mais simplement montrer le résultat d'un travail mené au XIII<sup>e</sup> siècle sur le schéma de base.

Quelques observations toutefois semblent intéressantes. L'éditrice moderne du drame liturgique commente notamment l'intervention du personnage de « l'envieux », absent des récits antérieurs au

XIII<sup>e</sup> siècle. Il « rend, dit-elle, les dialogues plus familiers et donne une tournure dramatique au récit » (p. 208, n. 20). Elle relève aussi le serment de Joseph absent dans les apocryphes et dans les poèmes français du XIII<sup>e</sup> siècle, un trait qu'on peut rapprocher « de l'histoire de sainte Delphine et saint Elzéar qui vécurent, quoique mariés, comme Joseph et Marie, par suite d'un vœu » (p. 209, n. 23). Elle dit encore avoir repéré dans le ms. français 2815 [Paris, BNF, un mss du *Romanz de Saint Fanuel*] une variante, qui semble rare, où Joseph vient demander Marie à l'évêque, lequel assemble le peuple et fait chercher la Vierge (p. 207, n. 17).

#### D. La version de Jean d'Outremeuse

Les pages précédentes nous ont livré une idée sommaire de l'évolution du motif des *Épousailles* dans les œuvres antérieures au *Myreur des Histors*. Il n'était pas question de les analyser toutes en détail, mais la présentation suffit, croyons-nous, à dégager les grands axes de l'évolution. Nous aurons de toute façon besoin de ces informations pour commenter le *Myreur* et nous serons d'ailleurs amené à faire intervenir d'autres œuvres, voire d'autres extraits.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut préciser que le texte de Jean d'Outremeuse ne fournit aucune indication explicite sur ses sources ou ses modèles. On verra toutefois très vite qu'il est construit, lui aussi, sur le schéma que les premiers apocryphes ont donné des *Épousailles*, un schéma, nous le savons, que toute la tradition ultérieure a repris en ne reculant pas devant de multiples adaptations (omissions, additions, amplifications) plus ou moins importantes et qui varient d'un auteur à l'autre.

Rappelons aussi que les analyses précédentes ont mis en évidence certaines correspondances étroites entre la version de Jean d'Outremeuse et le *Romanz de saint Fanuel*. Au fil des pages suivantes cette impression se confirmer et devenir une certitude.

#### Plan

- [1.](#) La situation délicate de Marie (§ 1)
- [2.](#) Une intervention divine (§ 2) [p. 90]
- [3.](#) Une discussion préparatoire et une assemblée de prétendants (§ 3)
- [4.](#) La présence de Joseph (§ 4)
- [5.](#) Les moqueries à l'égard de Joseph (§ 5)
- [6.](#) La procédure du choix de l'élu (§ 6-8)
- [7.](#) La baguette et le gros bâton (§ 8-9)
- [8.](#) Le bâton de Joseph fleurit : c'est lui l'élu (§ 9)
- [9.](#) Rappel de Joseph - Autres miracles (§ 10-11)
- [10.](#) Le mariage et le départ de Joseph (§ 12)
- [11.](#) Le retour de Joseph et ses inquiétudes (§ 13)
- [12.](#) Un ange rassure Joseph qui demande pardon à Marie (§ 14-15)
- [13.](#) Marie demande d'aller visiter Élisabeth (§ 16)

### 1. La situation délicate de Marie (§ 1)

Comme *Ly Myreur*, à la différence de la majorité des œuvres précédentes, n'intègre pas les années d'enfance passées par Marie au Temple, le dernier épisode rapporté par le chroniqueur liégeois est celui de l'Annonciation, au terme duquel Marie, âgée de plus de quatorze ans et demi, se trouvait enceinte et sans mari.

Il est dès lors assez normal que le récit de Jean d'Outremeuse reprenne par une observation générale : la mention du sort peu enviable réservé à l'époque à une femme dans pareille situation. La règle valait pour tous, et la richesse ou à la naissance ne constituait pas un avantage : c'était la lapidation ou le bûcher.

Un autre texte, rappelons-le, adoptait la séquence Annonciation-Épousailles en assurant la transition entre les deux épisodes par le rappel de la loi juive de la lapidation de la femme sans mari. C'est le *Romanz de saint Fanuel*, où la transition se présentait de la manière suivante. Il venait d'y être question de l'Incarnation, car, pas plus que *Ly Myreur*, le *Romanz* ne signalait le séjour de Marie au Temple.

975	A cel terme que [je] vos di, S'une fame n'eust mari Et ele fust grosse d'enfant, Ele fust prise maintenant ; Nel gardast ne fust lapidée	À l'époque dont je vous parle, si une femme n'avait pas de mari et attendait un enfant, on s'emparait d'elle immédiatement. Toute la richesse d'un pays n'empêchait pas qu'elle soit lapidée.
980	Tot li avoir d'une contrée ; N'est riens qui la peust garir Qu'il ne la covenist morir. Or devomes ci avant dire Comment Jhesu, li nostre sire,	Rien ne pouvait éviter qu'elle ne doive mourir. Nous devons maintenant dire comment Jésus, notre Seigneur, en délivra cette pucelle
985	Ceste pucele en delivra Et à Joseph la maria.	et la maria à Joseph.

Même transition donc, entre les deux mêmes épisodes, chez Jean d'Outremeuse et dans le *Romanz de saint Fanuel*. Mais la version du chroniqueur, en ce qui concerne la peine (*lapidée ou arse*), surprend. En effet si la lapidation est attendue, on ne brûlait pas les coupables dans le monde juif. D'où viendrait cette curieuse précision ? Des coutumes médiévales ? Ou d'ailleurs ?

On pourrait songer à un épisode du *Romanz de Fanuel*, que nous avons rencontré dans le chapitre [premier](#) consacré aux ancêtres de Marie. On se souviendra de la mère de saint Fanuel tombée enceinte, rien qu'en respirant l'odeur d'une fleur merveilleuse. Traînée en justice, la jeune fille affirma qu'elle était vierge, se déclarant prête à le prouver en subissant avec succès l'épreuve du feu. Ce qui se produisit : les flammes n'abîmèrent même pas ses vêtements et la jeune fille sortit de l'épreuve couverte de fleurs de toutes sortes de couleurs (vv. 105-340). L'allusion au bûcher dans *Ly Myreur* ne proviendrait-elle pas précisément de cet épisode ?

Mais si *Ly Myreur des Histors* porte indiscutablement la trace de plusieurs épisodes du *Romanz de saint Fanuel*, il n'a rien conservé des sections qui, dans le *Romanz*, précédaient l'Annonciation et

racontaient les événements merveilleux qui avaient entouré la conception et la naissance de saint Fanuel et de sainte Anne. On sait que cette œuvre, dont le nom complet était *Romanz de saint Fanuel et de Sainte Anne et de Nostre Dame et de Nostre Segnor et de ses Apostres*, se composait en fait de diverses sections qui ne circulaient pas nécessairement ensemble. Il se pourrait donc fort bien que le chroniqueur liégeois n'ait pas pu les consulter toutes et ait ignoré l'histoire du bûcher où on avait voulu brûler la fille d'Abraham, qui sera la mère de Fanuel. Il nous faut dès lors être très réservé sur l'explication proposée plus haut pour l'introduction de la peine du bûcher. Peut-être cette dernière aurait-elle été ajoutée par Jean d'Outremeuse sous l'influence de tout ce qui s'était passé dans l'Église à l'époque de l'Inquisition.

## 2. Une intervention divine (§ 2)

Marie va être sauvée de cette situation délicate par une intervention divine. Jean d'Outremeuse fait état d'une assemblée réunie pour la prière. Par rapport aux versions parallèles, la description, dans sa terminologie en tout cas, est à la fois médiévale et peu précise. Le lieu de réunion est le Temple, mais on ne dit pas que c'est le Temple de Jérusalem. Le président de l'assemblée n'est pas le grand prêtre ou le prêtre, mais l'« évêque », « l'évêque de la loi », il est vrai, expression modelée probablement sur celle de « docteur de la loi », bien présente, elle, dans les Évangiles. Quant à l'assistance, elle est constituée par « tous les barons du pays ». Cette assemblée est en prières, et l'objet de la réunion n'est pas du tout le sort de Marie, lorsqu'une voix « venue d'en haut » ordonne de donner à celle-ci « un mari de la lignée dont elle est issue ».

Telle est, pour Jean d'Outremeuse, la manière dont aurait été lancée la procédure des épousailles. La version traditionnelle est différente et beaucoup plus complexe. On s'en souviendra. Marie, entrée au Temple à trois ans, devait la quitter à la puberté. « À cause de son état de femme » (*Pseudo-Matthieu*, 8, 1), elle ne pouvait plus y séjourner, risquant de « souiller le sanctuaire du Seigneur » (*Protévangile de Jacques*, 8, 2). Les prêtres devaient s'en débarrasser en la mariant. C'était d'ailleurs l'habitude, car Marie n'était pas la seule jeune fille qui vivait au Temple, au service du Seigneur.

Au cours de son évolution multiséculaire, la tradition connaîtra beaucoup de variations sur la procédure du choix d'un mari pour Marie, mais celle adoptée par Jean d'Outremeuse ne se rencontre, à notre connaissance, que dans un texte, *Le Romanz de saint Fanuel*, que nous commençons à connaître. Voici comment le rédacteur de cette œuvre voyait les choses, jetant son lecteur *in medias res* :

	A tant est une voiz venue, Qui ens el temple est descendue, Ilueques ou les genz estoient, 996 Qui la loi maintenir devoient. La voiz iert bele, si parla : « Segnor, dist ele, entendez cha ; Dex vos mande, nel laissez mie, 1000 Que facies espouser Marie Qui'est del lignage Yessé née. » A tant s'en est la voiz alée,	Alors est venue une voix, qui est descendue dans le temple, là où se tenaient les gens qui devaient maintenir la loi. La voiz était belle ; elle parla ainsi : « Seigneurs, dit-elle, écoutez ceci : Dieu vous commande, veillez à trouver un époux pour Marie qui est née de la lignée de Jessé. » Alors s'en alla la voix ;
--	---	--

	Et quant il ont trestot oï Ce que la voiz lor et gehi,	et quand ils eurent tous entendu ce que la voiz leur avait fait savoir,
1005	Tot communalment Deu looient, A mains jointes graces rendoient.	tous ensemble ils louèrent Dieu et lui rendirent grâces à mains jointes.

Il est clair que ce texte correspond étroitement à la version de Jean d'Outremeuse. Une voix se fait entendre dans une réunion, elle prescrit de donner à Marie un époux de la même lignée qu'elle, puis elle disparaît. Dans le *Romanz*, cette lignée est précisée, c'est celle de Jessé. On voit clairement, en lisant ce texte, d'où Jean d'Outremeuse a tiré sa formule d'« évêque de la loi ». Le rédacteur du *Romanz* avait réuni dans le Temple des gens chargés de « maintenir la loi ». Il n'y avait là que des religieux, lesquels, après avoir entendu le message du Seigneur, lui avaient rendu grâces. Dans le *Romanz*, les « barons » n'interviennent pas au premier stade, mais seulement plus tard.

### 3. Une discussion préparatoire et une assemblée de prétendants (§ 3)

La suite du *Romanz de saint Fanuel* aussi précise mieux que Jean d'Outremeuse la succession des événements. Les « docteurs de la loi », destinataires du message divin, convoquent les « barons » et « l'évêque de la cité » pour une discussion (*.i. parlement*, v. 1009) à huis clos (*privément*, v. 1010) sur le sujet. Un des membres du conseil (*.i. frans hom debonere*, v. 1013) propose en substance ceci : « Qu'on mande tous les célibataires du pays. Que pas un seul d'entre eux, quel que soit son âge (*tant soit vex hom*, v. 1018), ne se défile. Et quand ils seront tous là, *s'en face Dex sa volenté* (v. 1020). » La proposition est approuvée. On envoie alors partout lettres et messagers (vv. 1023-1026). Et quand les gens convoqués sont présents, on amène *la pucelle / qui molt estoit et bone et bele* (vv. 1027-1028). Tout cela est très clair.

Ce ne l'est pas chez Jean d'Outremeuse, qui, de la discussion préliminaire destinée à mettre au point la procédure et de la convocation, n'a pas conservé grand-chose. En écrivant « Et l'évêque fit venir tous les barons du pays, sur le conseil d'un Juif très sage », il ne semble d'ailleurs pas avoir très bien compris son modèle. Ce ne sont pas, comme il l'écrit, « tous les barons du pays » qui sont convoqués, mais simplement tous les célibataires, quel que soit leur âge. En tout cas, son « Juif très sage » qui conseille ses collègues correspond certainement au *frans hom debonere* qui fait la proposition retenue par le groupe.

Quoi qu'il en soit, la suite du § 3 de Jean d'Outremeuse reflète assez bien, tout en la résumant, la version du roman. C'est la grande foule et, parmi les participants, beaucoup de gens venus non pour se marier mais en simples curieux.

1035	Venu i sunt por deporter. N'avoient soing de marier ; Mes quant il virent la pucele, Et sa face qui tant fu bele. N'i a celui, s'on li donast,	Ils étaient venus pour se distraire, et ne se souciaient pas de se marier ; mais quand ils virent la pucelle, et son visage qui était si beau, aucun d'entre eux, si on la lui donnait,
1040	Plus volentiers ne l'espousast Que la fille a un roi demeine, Qui tenist France et Alemeine,	ne l'épouserait plus volontiers que la fille d'un roi qui posséderait France et Allemagne.

Car molt iert bele creature.

Car c'était une très belle créature.

#### 4. La présence de Joseph (§ 4)

Le § 4 de Jean d'Outremeuse est une traduction presque littérale des vers 1047 à 1059 du *Romanz de saint Fanuel*, qui croquent le tableau d'un Joseph pas du tout à l'aise dans cette assemblée, vu son âge (que le *Romanz* ne chiffre pas, à la différence de Jean d'Outremeuse, toujours amateur de précisions et qui ose le chiffre de 200 ans !). Le vieillard a notamment peur d'être bousculé, voire jeté à terre, dans l'agitation générale, et il va se retirer un peu à l'écart pour se reposer.

	Uns demoisiax i est venuz,	Un gentilhomme est venu,
	Joseph a non, si est chenuz ;	nommé Joseph, et tout chenu ;
	Venuz estoit au parlement	il était venu à l'assemblée,
1050	Por veoir le mariement.	pour voir le mariage.
	Lassez estoit et travailliez,	Il était las et épuisé.
	Sor .i. perron s'est apuiés.	Il s'est appuyé sur un mur.
	Quant vit la joie et la leesce,	Quand il vit la joie et la liesse,
	Molt se douta por sa vieillesce,	il eut très peur, vu sa vieillesse,
1055	Ne l'abatist la gent menue.	d'être renversé par la foule
	Qui a la feste estoit venue.	qui était venue à la fête.
	Trait soi arrier por reposer,	Il se mit en retrait pour se reposer,
	À .i. piler s'ala ester,	à un pilier il alla s'adosser
	.i. peu en sus de l'autre gent.	un peu à l'écart des autres.

#### 5. Les moqueries à l'égard de Joseph (§ 5)

La présence d'un vieillard de 200 ans parmi les « prétendants » à la main d'une toute jeune fille pouvait sembler incongrue et susciter des réactions en sens divers. Elles sont le fait de personnages absents des récits apocryphes et qui ont dû être inventés assez tardivement. Inconnus encore de Wace et d'Herman de Valenciennes (XII<sup>e</sup> siècle), ils apparaissent par contre au XIII<sup>e</sup> siècle, précisément dans *Le Romanz de saint Fanuel* (vv. 1060-1114) et dans l'*Esposalizi de Nostra Dona* (vv. 127-180). On se souviendra, à propos de cette dernière pièce, du rôle joué par celui que le rédacteur du XIII<sup>e</sup> siècle appelle « l'envieux » [p. 87]. Il est seul. C'est loin d'être le cas dans le *Romanz de saint Fanuel* et dans *Ly Myreur*, où ces personnages secondaires sont apparemment plus nombreux. Leur intervention introduit dans le récit une certaine variété, voire un peu de fantaisie. Quoi qu'il en soit, le chroniqueur liégeois ne les a pas inventés.

Ici aussi Jean d'Outremeuse résume très fort son modèle : dans le § 5, il ramène en fait à trois lignes plus de 50 vers du *Romanz*, riches en événements et en dialogues divers. En effet, dans le *Romanz*, on ne signale pas seulement des enfants, mais aussi des *dames et puceles*, / *et bachelers et jovencelles* qui viennent à *grant aleure / veoir son cors et sa faiture* [= son aspect, son allure] (vv. 1060-1064). Toujours dans le *Romanz*, Joseph est interrogé plutôt gentiment par une jeune fille qui lui demande ce qu'il vient faire là et à qui il répond qu'il est là pour obéir à son évêque. Il est ensuite interpellé par un des assistants qui finit par lui ordonner sans ménagement de partir (*Alez vos ent, n'i estez mais*, v. 1089). Ce personnage correspond assez bien à « l'envieux » (*evejos*) des *Esposalizi*

auquel on pourrait le comparer. Mais Joseph ne se laisse pas faire : il veut voir comment les choses vont se passer. Finalement tout le monde se moque de lui : *Trop le gaberent* [= moquèrent] *laidement / homes et fames et enfant* (vv. 1097-1098). Cela va tellement loin que *l'evesque* qui présidait la séance et *qui molt estoit saintimes hom / et gentilz de religion* (v. 1101-1102) doit intervenir pour rétablir l'ordre, en faisant la leçon aux perturbateurs : « *Quant vos veez une persone / qui a semblance de prodome* (vv. 1107-1108), veillez à ne pas vous moquer d'elle ». Puis il revient à l'ordre du jour.

Telle est la version du *Romanz de Fanuel*, beaucoup plus riche d'ailleurs que celle des *Esposalizi*, où cette scène se réduit à une altercation, à laquelle mettra fin l'évêque, entre Joseph et l'« envieux ». Dans les *Esposalizi*, Joseph n'est pas l'objet d'une moquerie générale, comme dans le *Romanz de Fanuel* et *Ly Myreur des Histors*.

Bref sur le sujet des participants à la cérémonie et des moqueries dont Joseph est victime, Jean d'Outremeuse n'a donc pas conservé grand-chose de son modèle. Qu'en sera-t-il dans la suite ?

#### 6. La procédure du choix de l'élu (§ 6-8)

Chez Jean d'Outremeuse, l'évêque explique aux « barons » qu'il les a fait venir sur l'ordre de Dieu, puis leur demande de se mettre en prières pour que le Seigneur leur fasse connaître celui d'entre eux qui sera digne d'épouser Marie. Pendant que les « barons » s'exécutent, un ange vient leur communiquer la réponse divine : « Que chacun d'eux prenne en main une baguette ; celui dont la baguette fleurira, aura la jeune fille, sans contredit ».

Ici encore le *Romanz de Fanuel* a été utilisé. Même si le rédacteur de celui-ci ne met pas les instructions dans la bouche de l'ange, mais dans celle de l'évêque, les paroles sont les mêmes. Qu'on en juge :

1130	Puis prengne chascun une verge, Quel qu'il voudra, ou verde ou seche, Cil qi la verge portera En qui main ele florira, Celui ara, ce vos afi, La pucele sanz contredi.	Puis que chascun prenne une baguette, celle qu'il voudra, ou verte ou sèche. Celui dont la main portera la baguette qui fleurira, aura, je vous l'affirme, la pucelle sans contredit.
------	---	--

Le *Romanz* toutefois était plus riche en détails. Ainsi l'évêque avait demandé aux assistants, non seulement de prier, mais aussi de ne pas oublier l'aumône à verser aux pauvres. Et c'est ce qu'ils feront avant de prendre leur baguette :

1145	Et desvestent lor vestemenz, Si les donent as povres genz ; Il donent cotes et mantiax Chapes forees et aneax, As povres qi en ot mestier [...]	Ils enlèvent leurs vêtements, et les donnent aux pauvres gens ; Ils donnent tuniques et manteaux chapes fourrées et manteaux aux pauvres qui en avaient besoin [...]
------	---	--

Jean d'Outremeuse n'a rien conservé de ces gestes de générosité. Par contre un détail comme « le sermon de l'évêque » qui figure dans *Ly Myreur* trouve un correspondant dans le roman, qui évoque le moment où sont terminés *lor oraison, / les proieres et le sarmon* (vv. 1141-1142).

### 7. La baguette et le gros bâton (§ 8-9)

La cérémonie suit son cours, et chacun doit lever en l'air la main qui tenait la baguette. La fin du § 8, même si Jean d'Outremeuse distingue bien *verge* et *bordon*, n'est pas facile à comprendre si l'on ne se réfère pas au texte du *Romanz*, où il est bien expliqué que Joseph – qui ne se sentait pas vraiment concerné – avait déposé sa baguette par terre, et avait levé le gros bâton sur lequel il s'appuyait :

	Joseph a la soe jus mise ;	Joseph avait mis la sienne par terre ;
	.i. grant baston que il tenoit,	le grand bâton qu'il avait
	De quoi a terre s'apuoit,	et sur lequel il s'appuyait,
1155	Tint en sa main ; ja ne querist,	il le tint en main ; il n'imaginait pas
	Que tel fame li aferist.	qu'une pareille femme lui convienne.

### 8. Le bâton de Joseph fleurit : c'est lui l'écu (§ 9)

Réapparaît au début du § 9 le motif de la moquerie dont Joseph était la victime (cfr plus haut § 5). C'est le cas aussi, mais avec beaucoup plus d'emphase et de détail, dans *Le Romanz de saint Fanuel* (v. 1157-1182). Voyant que Joseph levait en l'air un gros bâton et voulant poursuivre la plaisanterie, un de ceux qui s'était tant moqué de lui précédemment lui tend par dérision *une verge toute seche, toute pelée / .vii. anz a qu'el ne fu coillie* [= cueillie] (vv. 1164-1165). Et il ajoute : « C'est vous qui aurez la fille. *A bachelor* [= jeune homme de noble famille] *de vostre aage / afiert* [= convient] *bien fame de parage*. » (vv. 1169-1170)

Dans le *Romanz* toujours, Joseph éprouvait beaucoup de chagrin ; il avait honte de toutes les plaisanteries dont il était l'objet. Regardant la jeune fille et les jeunes gens de l'entourage, il se dit qu'il avait été bien fou de venir à la cérémonie pour obéir à l'évêque. Il veut jeter la vieille baguette, sèche et toute pelée, qui lui avait été donnée pour se moquer de lui et qu'il avait conservée en main. Mais alors qu'il veut s'enfuir, survient le prodige :

	Cele verge que il tenoit,	Cette baguette qu'il tenait
	Voloit geter, si s'en fuioit,	il aurait voulu la jeter et s'enfuir,
1185	Quant en sa main la vit florir	quand dans sa main il la vit fleurir,
	Et fruit porter et raverdir,	porter fruit et reverdir.
	Et sor la verge tot en son	Et tout en haut de la baguette,
	Vit asseoir .i. blanc couloun.	il vit se poser une blanche colombe.

prodige que le poète interprète aussitôt :

	Cele verge qi fu florie	Cette baguette qui fleurit
1190	Senefia sainte Marie,	symbolise sainte Marie,

	Qu'ele virge mere enfanta N'ainques a hom n'adesa ; Et li coulons qi sus esta Selonc l'escrit senefia	vierge mère qui enfanta et jamais ne toucha un homme ; et la colombe posée dessus signifie, selon l'Écriture,
1195	L'avenement de Jhesu Crist, Si comme prophecie dist.	l'avènement de Jésus-Christ, comme le dit la prophétie.

La *verge toute seche, toute pelée* qui reverdit et fleurit symbolise Marie, qui enfantera en restant vierge, et le pigeon qui la surmonte symbolise l'avènement de Jésus-Christ. Joseph devient l'époux de Marie. La présence de cette interprétation chez Jean d'Outremeuse prouve que le chroniqueur liégeois a toujours le *Romanz de saint Fanuel* comme modèle.

On remarquera toutefois qu'il l'a, sur un point important, assez profondément modifié. Non sans un certain bonheur d'ailleurs. En laissant tomber le passage où le plaisantin, voyant que Joseph levait son gros bâton, lui avait tendu une vieille baguette sèche et pelée, Jean d'Outremeuse escamotait la baguette « intermédiaire » et ne conservait que le bâton. L'effet était assez heureux. Le vieux gros bâton de Joseph se transformait, également dans le vocabulaire d'ailleurs. Le *bordon* [= bâton] des § 8 et 9 devient au § 11 une *verge* [= baguette].

#### 9. Rappel de Joseph - Autres miracles (§ 10-11)

À la vue du miracle de la baguette fleurie, les participants rappellent Joseph :

	« Sire Joseph, arrier venez, La demoiselle epouserez, Car Dex le velt, bien le savons, Et les miracles en veons. »	« Sire Joseph, revenez, vous épouserez la demoiselle, car Dieu le veut, nous le savons et nous en voyons les miracles. »
1200		

Des deux côtés, on retrouve donc la même séquence dans la description des événements.

On n'en a cependant pas fini avec les prodiges. Il y a d'abord la fleur nouvelle qui jette un tel parfum qu'on se serait cru au paradis ; il y a ensuite, sous les yeux de tous les assistants, la baguette que Joseph dans sa main et qui va se placer dans celle de Marie. C'est vrai tant chez Jean d'Outremeuse (§ 11) que dans le *Romanz de saint Fanuel* :

	Joseph prend la verge o la flor, Qui lor geta si grant oudor, Qui le tenist bien, li fust vis 1220 Qu'il fut baigniez en paradis. A l'evesque l'ont presentée, Qui bien l'a au poeple mostrée. La verge que Joseph tenoit, Quant li evesque sermoit, Lor escapa de maintenant ; Voiant trestote cele gent, Es mains a la virge se mist, Ainsi com l'escriture dist.	Joseph prend la baguette avec la fleur qui jeta alors une telle odeur que chacun avait l'impression de baigner en plein paradis. Ils l'ont présentée à l'évêque Qui l'a bien montrée au peuple. La baguette que tenait Joseph lorsque l'évêque faisait son sermon, leur échappa à ce moment-là et, au vu de tout le monde, se plaça dans les mains de la vierge, conformément à l'Écriture.
--	--	--

L'allusion finale à la prophétie d'Isaïe n'a toutefois pas été conservée par Jean d'Outremeuse. Celle des vers 1193-1196 du *Romanz* (cfr plus haut), elle aussi, ne se retrouvait pas dans *Ly Myreur*.

### 10. Le mariage et le départ de Joseph (§ 12)

Les assistants avaient déjà fait revenir Joseph en lui disant qu'il épouserait Marie. De son côté, l'évêque ne peut que procéder au mariage.

	Quant l'evesque de la loi vit Les miracles que Dex i fist, A Joseph la virge espousa	Quand le docteur de la loi vit les miracles accomplis par Dieu, il maria la Vierge à Joseph
1220	Qui a grant honor la garda.	qui la garda avec grand honneur.

Désormais Joseph est l'époux de Marie. Où le couple va-t-il s'installer ? Jean d'Outremeuse ne donne aucun détail sur l'endroit, tandis que le rédacteur du *Romanz* précise : *Et quant la virge ot espousée, / a son ostel l'en a menée* (vv. 1221-1222). Mais c'est pour l'y garder *a grant honor* (v. 1220). Dans l'ensemble de la tradition en effet, ils ne vivent pas ensemble comme mari et femme, mais leur lieu exact de résidence est variable.

Dans le *Protévangile de Jacques*, qui constitue un peu le texte fondateur de la tradition, Joseph avait dit à Marie : « Je t'ai reçue du Temple du Seigneur. Maintenant, je te laisse dans ma maison ; car je m'en vais construire mes bâtiments, puis je reviendrai vers toi. Le Seigneur te gardera. » (*EAC*, I, 1977, p. 91) De son côté, Jacques de Voragine (*Légende dorée*, ch. 127, sur la *Nativité de la sainte Vierge Marie*) précisait : « Et Joseph s'en retourna dans sa ville de Bethléem pour préparer sa maison et organiser ses noces ; quant à la Vierge Marie, elle retourna à Nazareth, dans la maison paternelle » (trad. A. Boureau, p. 734), une localisation qui est dans la droite ligne du *Livre de la Nativité de Marie* (ch. 8, 5-6 ; *EAC*, I, 1977, p. 157-158).

Quoi qu'il en soit, pour le rédacteur du *Romanz de saint Fanuel* comme pour Jean d'Outremeuse, Joseph n'accompagne pas Marie. Il s'absente non pas pour rejoindre ses chantiers, mais pour des raisons qui nous font aujourd'hui un peu sourire : il a besoin de l'aide de ses parents pour financer ses noces. Et son absence va durer quelque trois mois. Voici la version du *Romanz* :

	Joseph estoit molt moiens hom, Petit avoit de garison.	Joseph était homme de moyenne condition, il avait peu de ressources.
1225	Il se pensa q'il iroit querre A ses parents, de par la terre, Aïde por ses noces fere. Trois mois i estut sanz repere [...]	Il pensa qu'il irait demander à ses parents, à la campagne, de l'aide pour financer ses noces. Il mit trois mois avant de reparaître [...]

### 11. Le retour de Joseph et ses inquiétudes (§ 13)

Sur ce point encore les deux textes progressent de la même manière, avec bien sûr quelques variantes peu significatives.

Au retour, Joseph trouve donc Marie enceinte. Il en fut *corouchiés / et esbahis, n'en merveilliées* (v. 1231). Réactions bien normales, que le poète explique, disant en substance : « Quel est l'homme,

qui, alors qu'il n'a jamais couché avec sa femme, n'aurait pas pensé à une infidélité ? » Il sait que l'adultère est une faute grave, punie par la lapidation :

	La lois le mostre apertement :	La loi le montre à l'évidence :
	Puis que fame a enfantement,	lorsqu'une femme a un enfant,
1245	S'ele ne l'a de son segnor,	qui n'est pas de son époux,
	On la lapide a grand dolor.	on la lapide cruellement.

Joseph est très direct avec Marie. Mais au fond il l'aime et il a pitié d'elle. Bref il ne sait trop que faire. Il envisage de demander l'aide et le conseil de Dieu (vv. 1253-1256). Et Marie de son côté priera le Seigneur de venir à son aide (vv. 1257-1273). Dieu répondra d'ailleurs à sa prière en envoyant un ange à Joseph.

Dans sa brève notice, Jean d'Outremeuse ne signale pas ces demandes faites à Dieu. Il note que Joseph blâma Marie *mult durement*, sans d'ailleurs mentionner le châtement légal. Puis il termine par une remarque prosaïque, que nous n'avons rencontrée nulle part dans les textes antérieurs sur le sujet : « il s'en alla coucher ailleurs ».

## 12. Un ange rassure Joseph qui demande pardon à Marie (§ 14-15)

L'histoire de l'ange qui vient rassurer Joseph et lui expliquer qu'il doit garder son épouse parce qu'elle est enceinte du Saint-Esprit et porte Dieu dans ses flancs est trop banale pour devoir être commentée :

	« Joseph, ne t'esmaie noient,	« Joseph, ne te tourmente pas ;
	Ta fame est grosse voirement ;	ta femme est vraiment enceinte ;
	Del S. Esprit est engroissie,	du Saint-Esprit elle est grosse,
1280	Dex est ovec sa compaignie, etc. »	Dieu est avec elle, etc. »

Il s'agit en fait d'un texte canonique, qu'on trouve dans la citation de Matthieu (I, 18-25) qui figure au commencement du présent chapitre.

Dans *Ly Myreur*, le détail de Joseph implorant avec succès le pardon de Marie a été repris au *Romanz de Fanuel*, où les scènes sont dessinées avec une certaine complaisance dans les détails et dans les dialogues. Ainsi par exemple ce début de la demande de pardon de Joseph :

1290	L'endemain quant il se leva Devant la dame en est venus, A terre mist ses genoils nus : « Dame, fet-il, jou ai mepris, Car ge vos dis molt grant folie [...]	Le lendemain, quand Joseph se leva, il est venu devant la dame, il mit à terre ses genoux nus : « Dame, fait-il, j'ai commis une faute, car je vous ai dit une très grande folie [...]
------	--	--

## 13. Marie demande d'aller visiter Élisabeth (§ 16)

Après avoir pardonné à Joseph, Marie lui demande, dans *Ly Myreur* comme dans le *Romanz de Saint Fanuel*, de l'accompagner dans sa visite à Élisabeth. Dans les deux œuvres, cette demande sert de transition vers l'épisode de la Visitation. Mais ici encore, le rédacteur du *Romanz* est plus riche en détails et en dialogues. Voici comment l'affaire se termine :

1320 « Dame, dist Joseph bonement,  
Feraï vostre commandement.  
Commandés ce que vos volez,  
De vos servit sui aprestez. »  
Joseph son oirre apareilla  
Et notre dame avec ala.

« Dame, dit Joseph comme il se doit,  
je ferai ce que vous me demandez ;  
demandez-moi ce que vous voulez,  
Je suis prêt à vous servir. »  
Joseph prépara son voyage  
et s'en alla avec elle.

\*

Il n'y a pas d'hésitation à avoir. Tout le récit des *Épousailles* de Joseph et de Marie qui se donne à lire chez Jean d'Outremeuse a comme modèle celui du *Romanz de sain Fanuel*. Le chroniqueur liégeois le suit de près, qu'il s'agisse de la structure ou du contenu. Mais il abrège, à un point tel que, sans le recours au texte du *Romanz*, on aurait parfois du mal à comprendre avec précision ce qu'il veut dire. Dans un cas seulement – le bâton de Joseph se transformant en baguette fleurie –, la concision produit un heureux effet. On n'est toutefois pas sûr que ce résultat positif ait été voulu.

Il est temps maintenant de passer à l'épisode suivant, celui de la Visitation. On constatera très vite que Jean d'Outremeuse n'a pas changé de source. Il est toujours inspiré par le *Romanz de saint Fanuel*.

[\[Accueil\]](#) [\[Biblio\]](#) [\[Texte et Traduction\]](#)

[\[Ch. 1\]](#) [\[Ch. 2\]](#) [\[Ch. 3\]](#) [\[Ch. 4\]](#) [\[Ch. 5\]](#) [\[Ch. 6a\]](#) [\[Ch. 6b\]](#) [\[Ch. 7\]](#) [\[Ch. 8\]](#) [\[Ch. 9\]](#)